



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Dijon, le **02 MAI 2016**

Direction départementale des territoires
Service préservation et aménagement de l'espace

Affaire suivie par Frédéric Artus
Tél : 03 80 29 43 10
frederic.artus@co-cote-dor.gouv.fr

Référence : SPSE / Bureau PPRT N°648

La préfète de la région Bourgogne Franche-Comté
Préfète de la Côte-d'Or

à

Monsieur le président de Dijon Métropole
40, avenue du Drapeau
21 075 - DIJON Cedex

Objet: Dijon Métropole
Élaboration du **Plan Local d'Urbanisme intercommunal**
Porter à connaissance complémentaire

Le conseil de communauté du Grand Dijon a prescrit l'élaboration de son PLU intercommunal (PLUi) valant programme local de l'habitat et plan de déplacements urbains (PLUi-HD) par délibération en date du 17 décembre 2015.

Par courrier en date du 13 juillet 2016, je vous ai transmis les éléments à prendre en compte dans le cadre de cette élaboration.

Conformément aux dispositions de l'article R132-1 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les éléments qui viennent compléter et modifier le porter à connaissance initial :

Prévention des risques naturels

- carte de l'aléa inondation pour une crue centennale du Suzon sur la commune d'Ahuy, issue de l'étude hydraulique réalisée par Hydratec en 2013 ;
- cartes de l'aléa inondation pour une crue centennale de la Norges sur la commune de Magny-sur-Tille, issue de l'étude hydraulique réalisée par Hydratec en 2014 ;
- cartes de l'aléa inondation pour une crue centennale du Cromois et de la Norges sur la commune de Quailgny, issue de l'étude hydraulique réalisée par Hydratec en 2014 ;
- carte de l'aléa inondation pour une crue centennale sur les communes de Fenay et Perrigny-lès-Dijon, issue de l'étude hydraulique réalisée par BRL Ingénierie en 2017 ;
- carte de l'aléa inondation pour une crue centennale de l'Ouche sur la commune de Sennecey-lès-Dijon, issue de l'étude hydraulique réalisée par Hydratec en 2013 ;

Vous trouverez ces cartes en pièces jointes, ainsi qu'un tableau mis à jour des risques naturels recensés sur les communes de Dijon Métropole.

Servitudes d'utilité publique

AC1 Servitudes de protection des monuments historiques :

- Dijon : en totalité, le monument aux morts de la commune et son rond-point, y compris leurs aménagements, situés rond-point Edmond Michelet (cad. CO 179) : inscription par arrêté du 7 avril 2016.
- Dijon : les parties suivantes de l'hôtel Berbis de Longecourt, situé 45, rue Jeannin : salon et couloir du rez-de-chaussée contenant des peintures murales, faisant partie du lot n° 1 (cad. BQ 247) : inscription par arrêté du 22 juillet 2016 ;
- Dijon : monument aux morts de la caserne Vaillant en totalité (cad. BM 696) : inscription par arrêté du 1er août 2016 ;
- Saint-Apollinaire : Redoute, périmètre délimité des abords approuvé par arrêté du 21 novembre 2016 ;
- Marsannay-la-Côte : le café du Rocher sis 85, route de Beaune, en totalité (cad. BK 109) : classé par arrêté du 10 mars 2017 ;
- Ouges : monument à Guynemer : inscrit par arrêté du 28 juin 2017

AC4 Sites patrimoniaux remarquables

- nouvelle dénomination des Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et Secteurs sauvegardés suite à la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz

- artère Val de Saône de diamètre nominal 1200 mm – pression maximale de service 67, 7 bar sur la commune de Magny-sur-Tille

PM2 Servitudes d'utilité publique relatives aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique

- un ancien parc à cuves aériennes d'une superficie de 182 m² sur la parcelle 111, section AK, 64 avenue de Stalingrad, de la société EDIB.

PM3 Servitudes résultant des plans de préventions des risques technologiques

- plan de préventions des risques technologiques de la Raffinerie du Midi, approuvé par arrêté du 28 novembre 2016

PT1 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques

- décret du 26 mars 2018 abrogeant le décret du 12 mars 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables autour du centre de réception de Dijon caserne Vaillant pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques.

PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État et les différents concessionnaires

- décret du 26 mars 2018 abrogeant le décret du 7 février 1972 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours du faisceau hertzien du centre de Hauteville, Fort d'Hauteville au centre de Dijon, caserne Vaillant.

Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)

ZNIEFF de type 1 :

- combe de Gouvillie (ou du pré) actualisée et étendue
- forêt et pelouses de Plombières

- lac et carrière du lac Kir
- côte sud dijonnaise de Marsannay-la-Côte à Nuits-Saint-Georges

ZNIEFF de type 2 :

- rivière Norges et aval de la Tille
- la Montagne dijonnaise de la vallée de l'Ignon à la vallée de l'Ouche

La localisation de ces zones est accessible sur les sites internet :
http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/9/Nature_Paysage.map
<https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

Espaces protégés

- arrêté préfectoral du 5 mars 2018 portant protection de biotope de corniches calcaires du département de la Côte-d'Or consultable à l'adresse suivante : <http://www.cote-dor.gouv.fr/les-espaces-protéges-en-cote-d-or-82874.html> ; la commune de Dijon est concernée.

S'il s'avérait que d'autres prescriptions ou servitudes devaient être portées à votre connaissance, je vous en ferais part afin que vous puissiez en tenir compte.

La préfète,
Pour le Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général par intérim



Jean-Baptiste PEYRAT

Risques naturels recensés sur les communes de Dijon Métropole

COMMUNES	INONDATION	MOUVEMENT DE TERRAIN	HYDRAULIQUE
AHUY	Inondation par le Suzon (étude hydraulique HYDRATEC 2013 sur le bassin Ouche) et ruissellement (AZI Côte Viticole 1996)	Cavité retrait-gonflement des sols argileux et sismicité très faible + carte de l'Atlas du CEREMA	
BRESSEY-SUR-TILLE	Inondation par la Tille (PPR approuvé) et remontée de nappe + cartes du TRI du dijonnais	Sismicité faible + carte de l'Atlas du CEREMA	
BRETENIERE		Sismicité faible + carte de l'Atlas du CEREMA	
CHENOVE	Inondation par ruissellement (PPR approuvé) + cartes du TRI du dijonnais	Cavité et sismicité très faible + carte de l'Atlas du CEREMA	
CHEVIGNY-ST-SAUVEUR	Inondation par la Norges (PPR approuvé) et remontée de nappe + cartes du TRI du dijonnais	Retrait-gonflement des sols argileux et sismicité très faible + carte de l'Atlas du CEREMA	Rupture digite
CORCELLES-LES-MONTS		Chute de bloc/éboulement, cavité et sismicité très faible + carte de l'Atlas du CEREMA	
GRIMOLOIS	Inondation par l'Ouche (PPR approuvé)	Retrait-gonflement des sols argileux et sismicité faible + carte de l'Atlas du CEREMA	Rupture barrage Panthier
DAIX	Inondation par ruissellement (AZI Côte Viticole 1996)	Cavité et sismicité très faible + carte de l'Atlas du CEREMA	
DIJON	Inondation par l'Ouche et le Suzon (PPR multirisques approuvé), et ruissellement + cartes du TRI du dijonnais	Chute de blocs, coulées de boue, effondrement, érosion de berges, cavité, retrait-gonflement des sols argileux (PPR multirisques approuvé), et sismicité très faible + carte de l'Atlas du CEREMA	Rupture barrages Lac Kir, Panthier et Charilly
FENAY	Inondation par la Cent-Fonts (étude hydraulique BRU 2017 sur le bassin Vouge, Bièvre et Cent-Fonts)	Retrait-gonflement des sols argileux et sismicité faible + carte de l'Atlas du CEREMA	
FLAVIGNEROT		Sismicité très faible + carte de l'Atlas du CEREMA	
FONTAINE-LES-DIJON	Inondation par ruissellement (AZI Côte Viticole 1996)	Cavité, retrait-gonflement des sols argileux et sismicité très faible + carte de l'Atlas du CEREMA	

HAUTEVILLE-LES-DIJON	Inondation par ruissellement (AZI Côte Villole 1995)	Sismicité très faible + carte de l'Atlas du CEREMA	
LONGVIC	Inondation par l'Ouche et le Suzon (PPR approuvé) + cartes du TRI du dijonnais	Erosion de berges, retrait-gonflement des sols argileux et sismicité très faible + carte de l'Atlas du CEREMA	Rupture barrages Panther et Chazilly
MAGNY-SUR-TILLE	Inondation par la Norges (étude hydraulique HYDRATEC 2014 sur le bassin Tille/Norges)	Retrait-gonflement des sols argileux et sismicité faible + carte de l'Atlas du CEREMA	
MARSANNAY-LA-COTE	Inondation par ruissellement (PPR approuvé) + cartes du TRI du dijonnais	Cavité, retrait-gonflement des sols argileux et sismicité très faible + carte de l'Atlas du CEREMA	
NEUILLY-LES-DIJON	Inondation par l'Ouche (PPR approuvé) et remontée de nappe • cartes du TRI du dijonnais	Retrait-gonflement des sols argileux et sismicité faible + carte de l'Atlas du CEREMA	Rupture digue, rupture barrages Panther et Chazilly
OUGES		Sismicité très faible + carte de l'Atlas du CEREMA	Rupture barrage Panther
PERRIGNY-LES-DIJON	Inondation par ruissellement (PPR approuvé) + cartes du TRI du dijonnais	Cavité, retrait-gonflement des sols argileux et sismicité très faible + carte de l'Atlas du CEREMA	
PLOMBIERES-LES-DIJON	Inondation par l'Ouche (PPR approuvé) + cartes du TRI du dijonnais	Cavité et sism. cités très faible + carte de l'Atlas du CEREMA	Rupture barrages Panther et Chazilly
QUETIGNY	Inondation par le Cromois et la Norges (étude hydraulique HYDRATEC 2014 sur le bassin Tille/Norges)	Retrait-gonflement des sols argileux et sismicité très faible + carte de l'Atlas du CEREMA	
SAINT-APOLLINAIRE		Retrait-gonflement des sols argileux et sismicité très faible + carte de l'Atlas du CEREMA	
SENNECEY-LES-DIJON	Inondation par l'Ouche (étude hydraulique HYDRATEC 2013 sur le bassin Ouche)	Retrait-gonflement des sols argileux et sismicité très faible + carte de l'Atlas du CEREMA	
TALANT	Inondation par ruissellement (AZI Côte Villole 1995)	Carrés, effondrements, chute de bloc/éboulement, cavité, retrait-gonflement des sols argileux et sismicité très faible + carte de l'Atlas du CEREMA	



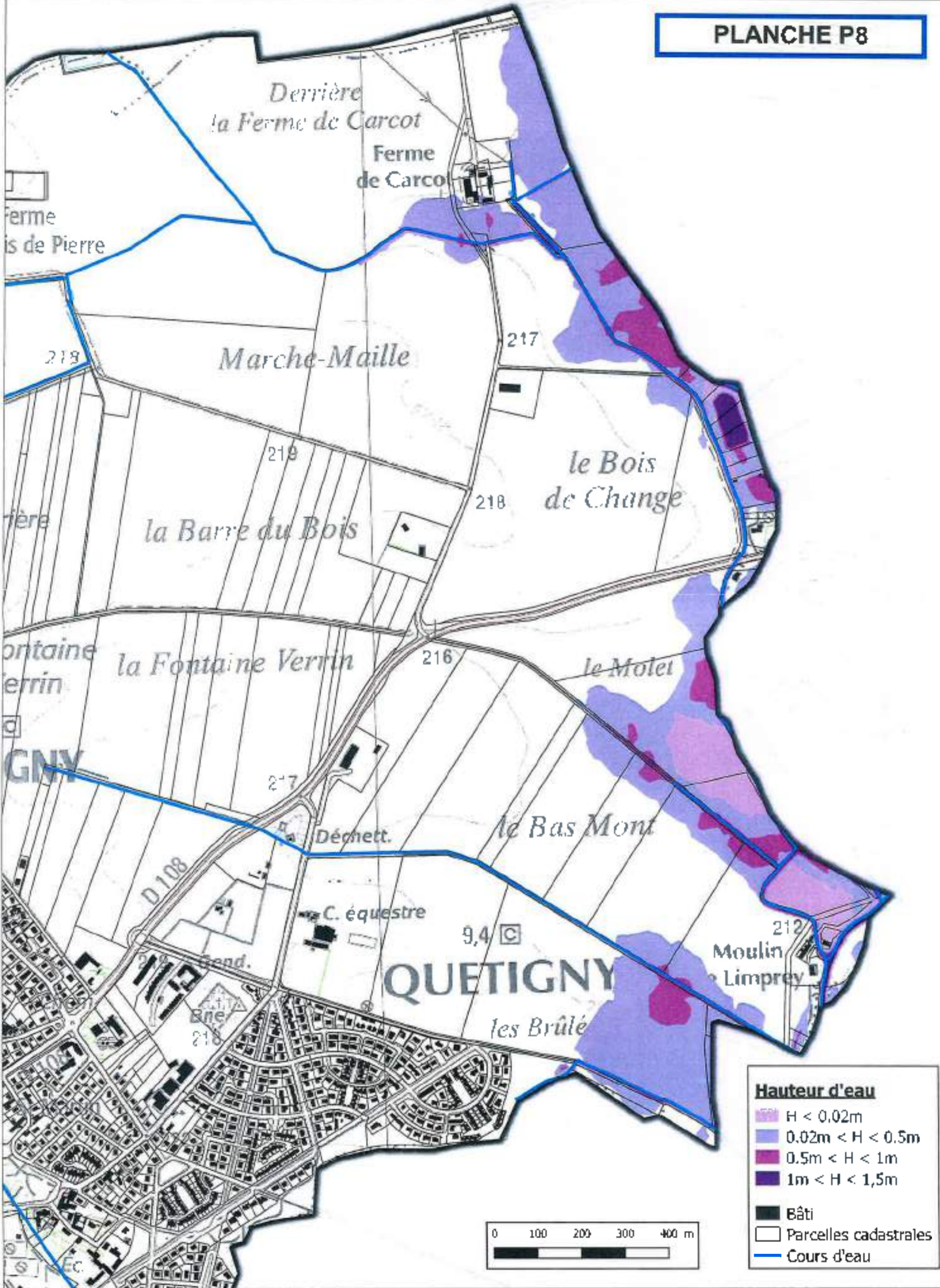
LE MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BASSIN VERSANT DE LA TILLE - COMMUNE DE QUETIGNY
CONNAISSANCE DE L'ALEA INONDATION - CRUE Q100 - HAUTEUR D'EAU



Réalisé par : BOTAUS/Service Eau Régions 14/02/2017
 Sources : DDTL, INERPEC/ÉTUDE LIAISON / LAUNAY - DU CARTAGE - 2015, 2008 - BD CARTEZ. 32 2006, 2004 - BDT/ADP - 2011 - 2010, 2007 - SCAD/CSA - 10/06/2011 - 2015 - reproduction interdite

PLANCHE P8





Fond Cadastre
Date Juillet 2017
Echelle : 1:5 000
0 25 50 100 150 Mètres

Aléa

- aléa résiduel
- Faible

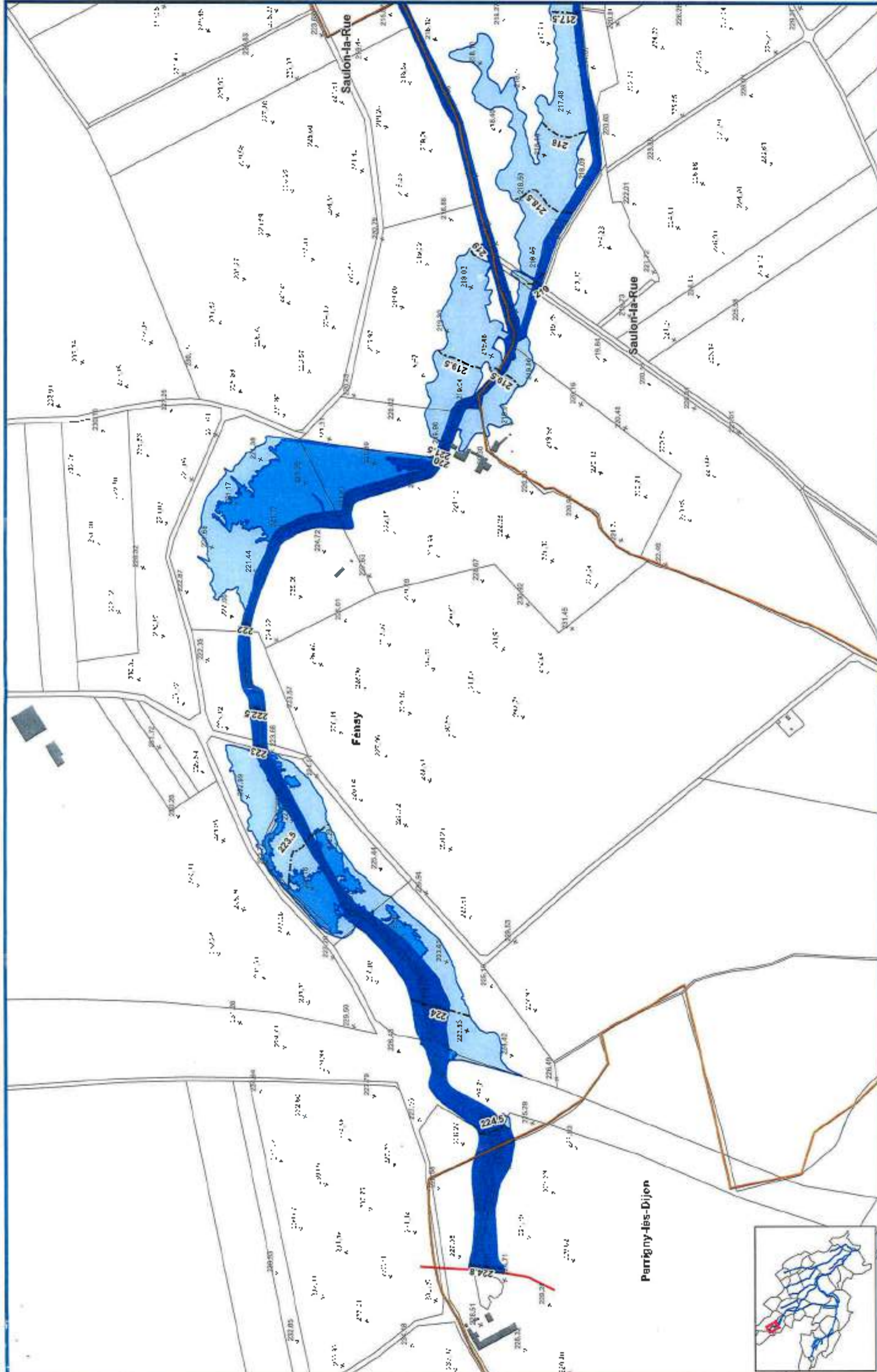
Moyen

- isocotes de la crue de référence
- Fort

Remontées de nappes

- Limite de modélisation
- Limite communale

Etude hydraulique sur le bassin versant de la Vouge, de la Bièvre et de la Cent-Fonds
Phase 3
Cartographie de l'aléa de référence sur la commune de Fénay

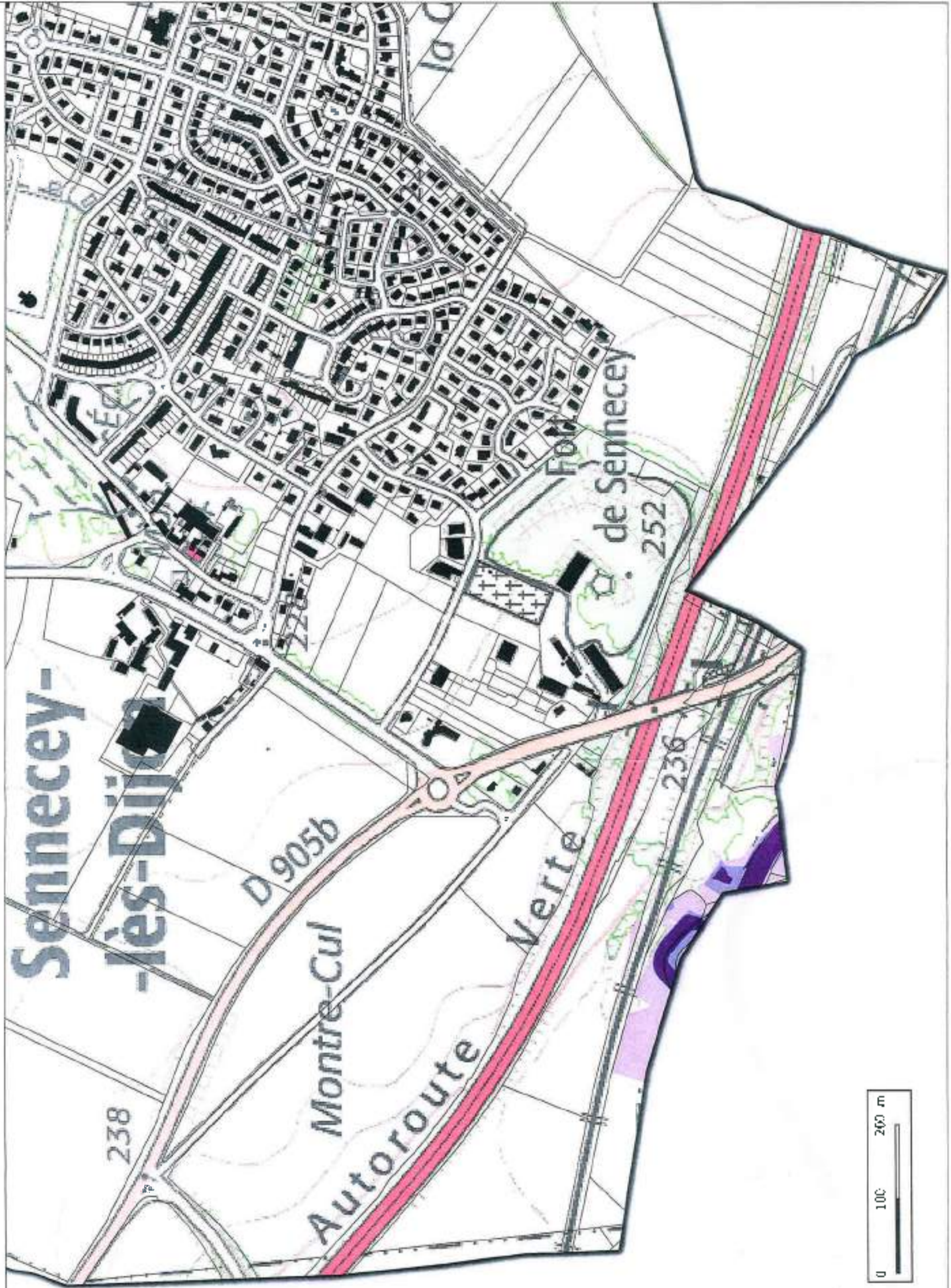


Parrigny-lès-Dijon

Saulon-la-Rue

Saulon-la-Rue

Fénay



Hauteurs d'eau

- H < 0.5m
- 0.5m < H < 1m
- H > 1m

Bâti

- Bâti
- Parcelles cadastrales

